

## LE LAPIN DE GARENNE : L'ARCHITECTE DES DUNES

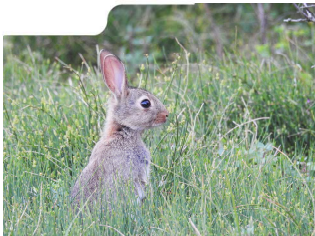
Le lapin de garenne a un rôle primordial dans le fonctionnement de l'écosystème dunaire.

Les gestionnaires et les scientifiques le considèrent comme une espèce architecte, c'est-à-dire que sa présence est particulièrement bénéfique voire indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème auquel elle appartient.

Ce petit mammifère est en capacité d'impacter positivement la dune par son action ; sa présence est donc un facteur essentiel du bon état de conservation des massifs dunaires et des espèces qui y vivent, animales et végétales.

La présence du lapin a un impact important sur les paysages dunaires car en broutant il ralentit l'enrichissement de la dune par les arbres et arbustes.

Aussi, ses terriers, une fois abandonnés, sont des refuges importants pour les oiseaux et les reptiles.



Les terriers des lapins de garenne sont victimes des assauts des chiens sans surveillance @ ONF

## FORÊTS ET DUNES DOMANIALES : GARDONS NOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Des constats alarmants de destructions de terriers notamment sur le littoral vendéen invitent à nouveau l'ONF à rappeler quelques règles importantes et pourtant simples à appliquer. Le respect de ces dernières permet à tous de contribuer à la préservation des milieux fragiles que représentent les forêts et les dunes.



Le lézard ocellé, redécouvert en 2017 dans la région, est une proie facile pour les chiens non surveillés @ONF

### LES CHIENS PEUVENT PERTURBER ET METTRE EN DANGER LES ESPÈCES SAUVAGES

A l'approche de la période sensible des naissances, de mi-avril à fin juin, l'ONF souhaite rappeler quelques règles à respecter dans les forêts et les dunes domaniales, à destination des propriétaires de chiens. En effet, l'instinct de l'animal peut porter atteinte à la biodiversité qui nous entoure. Ensemble, restons vigilants à la préservation des espèces (mammifères, oiseaux, reptiles, etc.) :

- Gardons nos animaux de compagnie à proximité (moins de 100 m) de nous et sous notre contrôle direct. Leur instinct animal peut les encourager à attaquer les animaux sauvages ;
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances durant laquelle les animaux sont les plus vulnérables, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières, en dehors des sentiers et sur les dunes. **Au printemps, la divagation constitue une infraction spécifique prévue par un arrêté du 16 mars 1955, aujourd'hui toujours en vigueur, qui peut donner lieu à verbalisation.**



Les nouveaux-nés sont vulnérables face aux chiens sans surveillance @ONF

### L'ONF, UN DEVOIR DE SENSIBILISATION

Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts publiques. Leur gestion durable permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public. **Pour concilier accueil du public et préservation de l'environnement**, l'ONF met en place régulièrement des panneaux d'information et mène des campagnes de sensibilisation (Déchets en forêt, Tiques, Chiens en laisse, etc.).

### POUR EN SAVOIR PLUS ?

**Mickael RICORDEL**

Chef de projet Environnement, ONF Pays de la Loire  
Tél. : 06 12 87 09 85 ; Email : [mickael.ricordel@onf.fr](mailto:mickael.ricordel@onf.fr)



# j'aime la forêt

Office National des Forêts



ensemble,  
protégeons-la !

**GARDONS  
NOS ANIMAUX  
SOUS CONTRÔLE**

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Quelques règles simples peuvent contribuer à préserver ces milieux fragiles :

🌿 Gardons nos animaux à moins de 100 mètres de nous et **sous notre contrôle direct**.

🌿 Du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse.

## EN CAS D'URGENCE

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR** SUR [WWW.ONF.FR](http://WWW.ONF.FR) /   





# j'aime la forêt



ensemble,  
protégeons-la !

**LES FEUX,**  
INTERDITS  
EN FORÊT



**PROMENEURS,**  
SUR LES SENTIERS



**NOS ANIMAUX,**  
SOUS CONTRÔLE



**FAUNE SAUVAGE,**  
NE PAS DÉRANGER



**DES CUEILLETES,**  
AVEC MODÉRATION



**LES DÉCHETS,**  
JAMAIS  
DANS LA FORÊT



**LE BOIS MORT,**  
PRÉCIEUX POUR  
LA FORÊT



**CYCLISTES,  
ET CAVALIERS,  
SUR LES CHEMINS**



**VÉHICULES  
À MOTEUR,  
ACCÈS RÉGLEMENTÉ**



**ZONE DE CHASSE,**  
PRUDENCE  
NE PAS ENTRER



**TAS DE BOIS,**  
ESCALADE  
INTERDITE



**PARTAGER L'ESPACE,  
BIEN VIVRE  
ENSEMBLE**



**CHANTIER  
FORESTIER,  
ATTENTION DANGER**



**EN CAS  
D'URGENCE**

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR** SUR [WWW.ONF.FR](http://WWW.ONF.FR) /   

